



AGENT DE POLICE MUNICIPALE (F/H)

La collectivité est engagée dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les candidatures féminines et masculines seront examinées avec la même attention.

Conformément à la réglementation, tous nos postes sont ouverts au recrutement de travailleurs en situation de handicap.

Définition du métier ou de la fonction

Placé sous l'autorité du Maire, sous la responsabilité du directeur de la sécurité et de la tranquillité publique, des chefs de service et des chefs de brigade, l'agent de police municipale, en ses qualités d'agent chargé de certaines missions de police judiciaire et administrative, effectue des missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique auprès de la population, dans tous les quartiers et sur l'ensemble du territoire de la ville d'Albi.

Fonctions et activités

- Faire respecter les arrêtés municipaux (stationnement, circulation, sécurisation, travaux...) notamment lors des manifestations organisées sur le domaine public ou dans les établissements publics
- Verbaliser toutes les infractions au code de la route
- Sécuriser tous les lieux publics dans le cadre d'une application stricte des pouvoirs de police du Maire, notamment sur les bases de loisirs, parcs et autres lieux publics
- Sécuriser tous les quartiers de la ville d'Albi y compris les quartiers classés difficiles et les quartiers classés à risque par une présence quotidienne
- Mettre en place une surveillance spécifique lors des foires et des marchés
- Intervenir en cas de trouble de l'ordre public auprès de populations identifiées difficiles
- Procéder à des enquêtes de voisinage suite à réquisitions (verbales, écrites ou par constat de l'agent) concernant tous les sujets de voie publique et d'environnement
- Sécuriser des habitations inoccupées, en période de vacances scolaires, par des passages de sécurité
- Participer à des actions de sécurité en partenariat avec les services de police de l'état
- Afficher une présence préventive aux abords immédiats des écoles primaires publiques et privées d'Albi
- Avoir un rôle d'interface auprès des services de la collectivité, d'une autre administration et/ou du secteur privé

Positionnement au sein du service ou rattachement hiérarchique

- Relations hiérarchiques : le Maire et le directeur de Cabinet
- Relations fonctionnelles : directeur général des services et directeur de police municipale
- Relations extérieures : le procureur et le public

Ressources ou compétences requises

Savoir

- Avoir les connaissances juridiques et réglementaires liées au statut d'agent de police municipale
- Maîtriser les écrits professionnels
- S'approprier l'environnement professionnel

Savoir faire

- Être en capacité à porter des armes de catégorie B (armes à impulsion électrique, armes de poing et armes à feu d'épaule tirant 1 ou 2 projectile-s non métallique-s) et D (matraque, tonfa et générateur d'aérosol incapacitant ou lacrymogène)

- Respecter les procédures
- Analyser les situations et les risques avec discernement
- Être efficace
- Avoir une bonne maîtrise de soi
- Savoir rendre compte de d'activité par radio, téléphone, mains-courantes et rapports hiérarchiques

Savoir être

- Sens du service public, respect du devoir de confidentialité et de déontologie
- Respecter la hiérarchie
- Rigueur, ponctualité, assiduité, diplomatie et être à l'écoute
- Faire preuve de force mentale
- Avoir une condition physique adaptée aux conditions de travail
- Être disponible

Catégorie statutaire

- Poste de catégorie : C
- Filière : sécurité - police
- Cadre d'emploi : gardien-brigadier de police municipale ou brigadier chef principal
- Être titulaire du concours gardien-brigadier
- Prime indemnité de fonction maximale statutaire
- 2 heures de sport par semaine comprises dans le temps de travail
- NBI
- IAT : 45 € par mois
- IAT supplémentaire en fonction de :
 - port du pistolet à impulsion électrique ou port du LBD et du bâton 15 €/mois
 - usage du VTT 15 €/mois
 - fonctions d'opérateur opérationnel 15 €/mois
 - fonctions de maître de cérémonie 15 €/mois
 - fonction de maître-chien 25 €/mois

Conditions ou contraintes particulières d'exercice du poste

- Horaires irréguliers avec une amplitude variable : travail de jour comme de nuit, du lundi au dimanche possible. Rythme très variable en fonction des événements et nécessités du service
- Heures supplémentaires possibles, prises en compte
- Présence à l'extérieur quelque soit les conditions climatiques et station debout prolongée fréquente
- Être en capacité de se déplacer en véhicule léger, en cyclomoteur, en VTT et/ou en pédestre
- Avoir l'agrément du Procureur et du Préfet
- Être assermenté
- Tenue professionnelle spécifique : port du gilet pare-balles obligatoire
- Satisfaire aux tests d'aptitudes psychologiques et cognitives aux ports d'armes
- Satisfaire aux tests physiologiques
- Être détenteur de l'attestation de réussite à l'examen théorique et pratique au port d'armes catégories B et D délivré par le CNFPT
- Formations continues au port des armes, obligatoires

Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre d'accompagnement)

avant le 15 septembre 2024

à Madame le Maire

Mairie d'Albi

16, rue de l'Hôtel de Ville – 81000 Albi

recrutement@mairie-albi.fr

Contact :

Pour tout renseignement, s'adresser à :
monsieur Frédéric Taillade, directeur de la sécurité et de la tranquillité
publique Tél. : 06 82 66 96 88